

CEDEAO



Département de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU BENIN



Fraternité - Justice - Travail

UNION AFRICAINE



NEPAD

Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

BENIN

Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) pour informer et guider le processus de mise en œuvre du PNIA

Le *Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD)* a fait de la gouvernance politique et économique la pierre angulaire de sa stratégie, comme le montre l'adoption du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). Au niveau sectoriel, cette philosophie se traduit par une reconnaissance du besoin d'améliorer la politique et la stratégie de planification et de mise en œuvre. Cela requiert des outils qui génèrent la connaissance nécessaire à l'information et au suivi des sphères politiques et stratégiques, afin de faciliter une mise en œuvre réussie des programmes du NEPAD.

CADRE STRATEGIQUE DU PDDAA

Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) qui a été adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine en 2003, est un cadre de travail stratégique et de suivi des efforts et des partenariats en vue du développement du secteur agricole en Afrique. Il incarne les principes de dialogue et de revue par les pairs qui visent à stimuler et à élargir l'adoption des meilleures pratiques qui faciliteront l'évaluation comparative ainsi que l'apprentissage mutuel pour finalement relever la qualité et la cohérence des politiques et stratégies de l'Etat dans le secteur agricole.

En optant pour une croissance économique soutenue par l'agriculture comme principale stratégie en vue de l'atteinte de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMDI) qui est de réduire de moitié la pauvreté et l'insécurité alimentaire à l'horizon 2015, le PDDAA table sur un taux de croissance agricole annuel moyen de 6% et une allocation d'au moins 10% des budgets nationaux au secteur agricole. Pour ce faire, il compte exploiter les complémentarités et la coopération régionales pour doper la croissance, adopter les principes de l'efficacité politique, du dialogue, de la revue et de la responsabilité partagée, et renforcer et élargir les partenariats et les alliances afin d'inclure les producteurs, l'agro-industrie et la société civile.

La réussite de l'application de ces principes et l'atteinte des objectifs nécessitent des outils de connaissance qui encouragent et appuient : (i) l'adoption de la philosophie de conception des programmes basée sur l'évidence et orientée sur la recherche de résultats concrets, (ii) la pratique de la politique inclusive de revue et de dialogue entre et au sein des pays et (iii) l'efficacité de la coordination et du plaidoyer aux niveaux régional et continental.

REVUE ET PROCESSUS DE DIALOGUE POUR REUSSIR LA MISE EN ŒUVRE DU PDDAA

La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois niveaux :

i. La revue mutuelle au niveau continental : il y a deux principaux mécanismes de revue et de dialogue : le Forum du Partenariat Africain (FPA) qui vise les leaders africains et leurs partenaires du G8 et qui est appuyé par un secrétariat technique de l'Organisation

pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) et la Plateforme du Partenariat du PDDAA qui s'articule plus spécifiquement autour du programme du PDDAA et rassemble les représentants des principales Communautés Economiques Régionales (CER) et d'autres organisations régionales impliquées dans l'agriculture, les principales agences bilatérales et multilatérales de développement, le secteur privé et les organisations paysannes.

ii. La revue par les pairs au niveau régional : les principales CER facilitent le dialogue et la revue du programme de mise en œuvre du PDDAA par le biais de deux processus distincts. Le premier regroupe les représentants des Etats au niveau des secrétaires généraux des ministères de l'agriculture et des directeurs de la planification. Il se concentre d'abord sur une revue collective de la performance de mise en œuvre dans chaque pays et sur l'apprentissage mutuel pour répandre et accélérer les progrès en vue d'atteindre les buts et objectifs du PDDAA. Le second processus permet aux dirigeants des CER, aux représentants du secteur privé, aux organisations paysannes et aux agences de développement de suivre l'évolution et la performance du programme au niveau régional et d'aligner l'aide au développement, les politiques et les stratégies des pays sur les cibles et les principes du PDDAA.

iii. La revue des progrès au niveau national : la mise en œuvre au niveau national exige un processus de dialogue et de revue inclusif qui garantit que les politiques et les programmes, ainsi que les politiques budgétaires et d'aide au développement sont en accord avec les principes du PDDAA afin de permettre d'atteindre ses objectifs.

La mise en œuvre de ces différents processus nécessite des capacités humaines, des infrastructures techniques, des outils analytiques et des instruments de communication pour rassembler les données et les informations pertinentes à analyser afin de pouvoir générer des produits de connaissance de haute qualité qui pourront servir à informer et conduire les débats associés aux processus de revue et de dialogue.

Les capacités, les outils et les instruments ci-dessus ainsi que leur coordination sont nécessaires à la fois aux niveaux régional et national et peuvent être acquis en renforçant les réseaux d'institutions et d'experts existants. De plus, ces institutions et réseaux doivent être mis en relation au sein et entre les pays au niveau régional pour créer les masses critiques nécessaires et exploiter les complémentarités techniques.

SYSTEMES REGIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (RESAKSS)

Au vu de ce qui précède, les Systèmes Régionaux d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (ReSAKSS) ont été établis en appui à la mise en œuvre du PDDAA, en tant que noeuds régionaux (en Afrique Australe, en Afrique de l'Est et du Centre et en Afrique de l'Ouest), par les CER correspondantes en collaboration avec l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et quatre centres du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR) basés en Afrique. L'objectif des noeuds régionaux est de faciliter l'accès des CER et des Etats membres à des analyses de la plus haute qualité afin de générer la connaissance nécessaire pour améliorer la formulation et la mise en œuvre de politiques, suivre les progrès réalisés au fur et à mesure, documenter les succès obtenus et tirer les leçons qui peuvent être intégrées dans le processus de revue et d'apprentissage lié à la mise en œuvre du PDDAA.

En Afrique de l'Ouest, le noeud régional (ReSAKSS WA) est abrité par le Siège de l'IITA à Ibadan et opère sous une structure de coordination et de gouvernance, appelée comité de pilotage, présidée par la CEDEAO qui exécute le PDDAA à travers l'ECOWAP dans sa région.

Le ReSAKSS WA, à l'instar des autres noeuds, fournit des appuis dans les trois domaines suivants : l'analyse stratégique, la gestion des connaissances et la communication ainsi que le renforcement des capacités.

Les activités d'analyse stratégique permettent de combler les lacunes identifiées par les acteurs régionaux et d'aider les Etats dans l'évaluation de leur progrès dans la réalisation des objectifs du PDDAA d'allouer 10% du budget national à l'agriculture, d'obtenir 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre l'OMDI. Le ReSAKSS aide les pays dans leur évaluation des options de politique et d'investissement pour accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté et de la faim, en collaboration avec toutes les expertises existantes et disponibles, notamment : les centres nationaux, régionaux et internationaux compétents.

Avec la composante « Gestion des connaissances et communications », le ReSAKSS WA et son réseau de partenaires collectent des données sur des indicateurs clés tels que les dépenses publiques, intègrent et exploitent les données existantes, les outils d'analyse et la connaissance tout en facilitant un accès adéquat

à l'information stratégique pour les décideurs Ouest Africains et les partenaires au développement en vue de prendre des décisions de plus en plus axées sur des bases objectives. Pour ce faire, le ReSAKSS WA développe des plateformes de connaissance interactives telles que des sites internet qui aident à renseigner le processus de la revue par les pairs et du dialogue dans le cadre du PDDAA.

Enfin le ReSAKSS WA contribue au renforcement des capacités institutionnelles et techniques en encourageant la collaboration dans la production et la diffusion des données et des informations tout en garantissant l'accès à la connaissance et aux produits de l'information. Il aide en particulier à faciliter la formulation de standards et protocoles partagés pour la collecte, l'archivage et l'échange des données ainsi que des méthodologies de pointe pour l'analyse des données et des politiques. Un élément clé du renforcement des capacités a été de fournir un soutien technique au processus national d'élaboration des projets et programmes du PDDAA.

SYSTEMES NATIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (BENIN-SAKSS)

Au niveau des pays, il est prévu un relais national appelé ASAKSS national dont la mise en place sera fortement appuyée par le ReSAKSS WA. Il jouera le rôle de point focal du ReSAKSS WA et de cadre national pour le mécanisme global de revue et de dialogue pour faciliter les meilleures stratégies de conception et de mise en œuvre de politiques et programmes nationaux de développement agricole. La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois différents niveaux.

A l'image de la structure régionale, son objectif sera d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre de politiques et stratégies dans le pays à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés. Ses plus importantes opérations viseront à : (i) coordonner un travail collaboratif en réseau pour mobiliser l'expertise disponible afin de générer des produits ciblés de la connaissance pour appuyer la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural et (ii) assurer un stockage accessible et une dissémination desdits produits.

Par conséquent, il s'appuiera sur :

- un noyau analytique composé de chercheurs et analystes provenant des centres de recherches, des services statistiques, des unités de planification, des

- universités, etc. avec un coordonnateur à sa tête,
- un dispositif pour la revue, le dialogue, et le plaidoyer coordonné par un fonctionnaire de haut niveau (directeur de cabinet ou directeur national) qui rassemble toutes les parties prenantes : institutions gouvernementales, associations professionnelles, société civile, Partenaires Techniques et Financiers, etc.

En conformité avec les principes fondateurs du PDDAA, le SAKSS national devra être bâti autour des réseaux d'institutions et d'experts existants. Ce réseau devra inclure, entre autres, des institutions chargées de la recherche, de la collecte de données, de l'analyse et de la formulation de politiques ainsi que les différentes organisations professionnelles représentatives du domaine comme les organisations de producteurs, de transformateurs, etc. Cette orientation permet d'éviter des redondances et de tenir compte de l'existant lors de la mise en œuvre du SAKSS national.

Etat des lieux de la coordination de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes dans le secteur agricole

La coordination de l'élaboration des politiques, stratégies, programmes, et de leur mise en œuvre et suivi au niveau sectoriel, relève des prérogatives du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) définies dans le décret n° 2006-582 du 02 novembre 2006, fixant ses attributions, son organisation et son fonctionnement. Selon les dispositions de ce décret et à la suite du recentrage des rôles, les fonctions essentielles à assumer par le MAEP sont, entre autres :

- La définition de la politique agricole et la coordination des analyses et informations sur : les marchés agricoles, les productions (végétales, animales et halieutiques), les infrastructures et équipements agricoles, et la situation alimentaires et nutritionnelle
- La recherche agricole en vue de la capitalisation, de la coordination de la diffusion et généralisation des informations sur les innovations technologiques, et des résultats de recherche ;
- L'appui aux investissements agricoles à travers la définition des investissements par sous-secteur, la programmation régionalisée des investissements, et la mobilisation de ressources.
- La programmation, le contrôle et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie agricole, et l'exécution des mesures d'accompagnement ;

- L'amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur, notamment par la mise en œuvre des mesures fiscales et douanières incitatives ;
- La définition, programmation et mise en œuvre des mesures de protection environnementale et sociale, y compris le renforcement du contrôle de conformité des intrants chimiques (engrais, insecticides) et des semences, la facilitation et le suivi de la mise en œuvre du code foncier ;

Six autres fonctions (partagées) doivent être assurées aussi bien par le secteur public que par le secteur privé. Il s'agit de :

- La mise en œuvre de la recherche et la vulgarisation agricoles en partenariat avec les autres acteurs du développement agricole ;
- L'amélioration de la disponibilité et la qualité des services de base fournis aux producteurs et entrepreneurs agricoles, notamment les trois services essentiels que sont l'eau, l'électricité et les télécommunications ;
- L'appui institutionnel aux OPA pour l'organisation des filières agricoles, en suscitant leur structuration et la création des interprofessions par les acteurs eux-mêmes.
- La prospection et l'identification des opportunités d'affaires et la mise à disposition de l'information commerciale correspondante ;
- La facilitation de l'accès au financement pour les exploitants agricoles. Il s'agit d'appuyer les opérateurs dans l'instruction de leurs dossiers de crédit auprès des banques et d'aider ces dernières à procéder aux analyses de risques inhérents à l'agriculture ; et
- Le renforcement et la mise en place des infrastructures collectives marchandes et routières (pistes rurales) destinées à faciliter l'accès aux marchés des producteurs agricoles.

Conformément aux dispositions du décret type définissant la structure-type des ministères en République du Bénin, le MAEP est organisé en : 3 directions centrales, 8 directions techniques et 11 sociétés et offices sous-tutelles dont six Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA) chargés de la mise en œuvre de la politique agricole au niveau régional, le tout placé sous le Secrétariat Général du Ministère (SGM) qui est chargé entre autres de la centralisation, de la coordination et du suivi des activités des directions centrales, des directions techniques, des sociétés et offices .

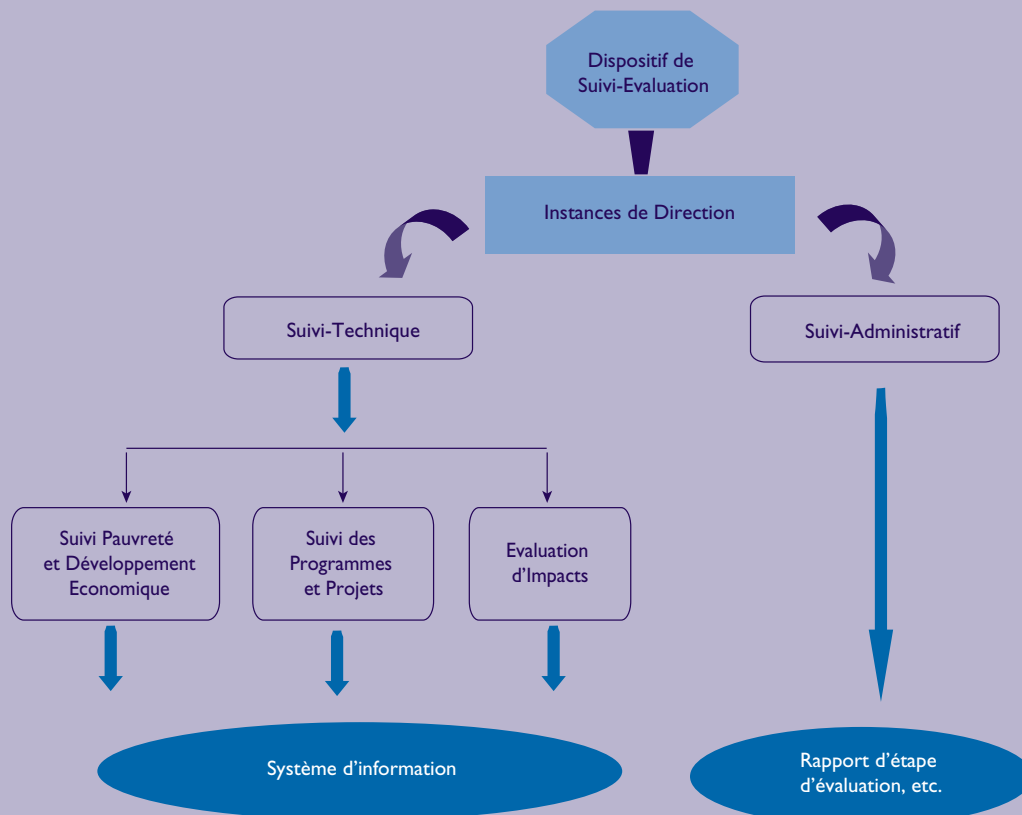
Outre les directions centrales, techniques, sociétés et offices, certains projets spécifiques et parfois à dimension sous régionale et relatifs entre autres au développement des filières, à la maîtrise de l'eau, à la mécanisation agricole, etc., renforcent les actions du ministère. A ce sujet, on peut citer, notamment le Recensement National de l'Agriculture (RNA). Pour permettre aux organisations professionnelles agricoles (OPA) et autres producteurs individuels ou regroupés de disposer d'un cadre de représentation et d'expression d'opinion sur les politiques, stratégies et programmes de développement du secteur, la Chambre Nationale de l'Agriculture (CNA) et les Chambres Départementales de l'Agriculture (CDA) au niveau des départements ont été mises en place.

En dehors des institutions du MAEP, d'autres départements ministériels interviennent au niveau national dans le secteur pour l'évaluation des politiques et le suivi de la mise en œuvre des programmes. Ainsi par Décret N° 2008-107 du 10 mars 2008, portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Évaluation de l'Action Publique (MPDEAP), en ces Articles 1^{er}, 52, 55, 58 et 61, que la définition, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques sont assignés aux Directions Techniques du MPDEAP au Bénin.

Au niveau national, le suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies pour le développement économique et social est assuré par la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD), la Direction Générale du Suivi des Projets et Programmes (DGSPP) et les Directions Départementales de la Prospective et du Développement. De façon générale, les activités de suivi de la mise en œuvre des politiques, programmes et stratégies comportent deux dimensions bien distinctes mais complémentaires : le suivi administratif de l'exécution des programmes et le suivi technique du développement. Le dispositif se présente comme suit :

- **Le suivi administratif de l'exécution des programmes.** Cela consiste à s'assurer que les responsables des programmes et actions les exécutent selon un échéancier bien établi, et qu'ils rendent compte selon des rapports et des indicateurs « agréés ». Spécifiquement, il s'agit : (i) du suivi de l'exécution des programmes dans les différents axes par les ministères techniques et les structures sous tutelle ; (ii) de la coordination des activités d'élaboration des rapports d'avancement et de révision des stratégies et des programmes prioritaires ; (iii) de la coordination du dialogue sur les politiques et programmes avec les parties prenantes, y compris les sectoriels et les partenaires

Graphique I – Dispositif du suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies pour le développement économique et social



au développement et (iv) de l'organisation des revues annuelles.

- **Le suivi technique du développement.** Cela consiste à mesurer ce qui est atteint eu égard aux objectifs stratégiques, et d'évaluer les effets de ce qui est fait. Spécifiquement, il s'agit de mesurer à l'aide d'études et d'indicateurs précis les progrès dans la mise en œuvre des programmes et dans l'atteinte des objectifs de développement économique et social, et aussi d'évaluer l'impact des actions spécifiques sur les objectifs de développement. Le suivi technique du développement comporte trois dimensions :
- **Le suivi statistique du développement économique et social :** Il s'agit de mesurer les acquis au fil du temps dans les différentes dimensions du développement, notamment la pauvreté et les conditions de vie des ménages, la croissance économique, le développement des services d'infrastructures, le développement social et la gouvernance. Ce suivi est typiquement de la responsabilité des structures spécialisées en matière de production et gestion des statistiques telles que l'INSAE et les services statistiques des ministères techniques.
- **Le suivi de l'exécution des programmes et projets :** Il s'agit de suivre/constater l'exécution physique des programmes et projets inscrits dans le PAP dans les différents ministères. Ce suivi est typiquement de la responsabilité des structures centrales de planification (Direction Générale du Suivi des Programmes et Projets) et des DPP au sein des ministères. Cela peut être couplé avec un suivi financier où intervient alors la Direction Générale du Budget.
- **L'évaluation d'impacts des politiques et programmes :** Cela consiste à mesurer l'impact d'un programme particulier dans un secteur donné sur les objectifs de développement (croissance, pauvreté et développement social), souvent à l'aide d'études quantitatives. Ces analyses quantitatives sont souvent enrichies des résultats d'enquêtes de perception auprès des bénéficiaires, ce qui consiste à apprécier les qualités des services selon l'opinion des usagers.
- **La coordination** s'effectue au niveau du suivi administratif de l'exécution des programmes et du suivi technique du développement et l'évaluation est assurée par le Bureau d'Évaluation de l'Action Publique (BEAP).

Le Bénin est à sa deuxième génération de Stratégie pour la Réduction de la pauvreté (SRP) qui vient à échéance en décembre 2009. En tant que cadre de

référence en matière de développement socio-économique du Bénin et document référentiel de dialogue entre les Partenaires Techniques et Financiers, le dispositif de suivi et de mise en œuvre de la SRP se présente comme suit en Graphique 2 :

Ce dispositif institutionnel participatif comprend les quatre niveaux : national, sectoriel départemental et local. Au niveau national, le comité de pilotage est une instance d'orientation présidée par le ministre en charge du développement et comprenant tous les autres ministres. Il définit les grandes orientations politiques et stratégiques, et en supervise l'exécution à travers les rapports annuels d'avancement. Le comité gouvernement/partenaires est co-présidé par le Ministre en charge du Développement et de l'Économie et un représentant des partenaires, et constitue l'organe privilégié de dialogue entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers du Bénin. La Cellule de Suivi des Politiques Économiques et Financières (CSPEF : Ex-CSPRES – Cellule de Suivi des Programmes de Réformes Économiques et Structurelles) est la cheville ouvrière du dispositif et est responsable du suivi de la mise en œuvre de la SCRP dans tous les domaines.

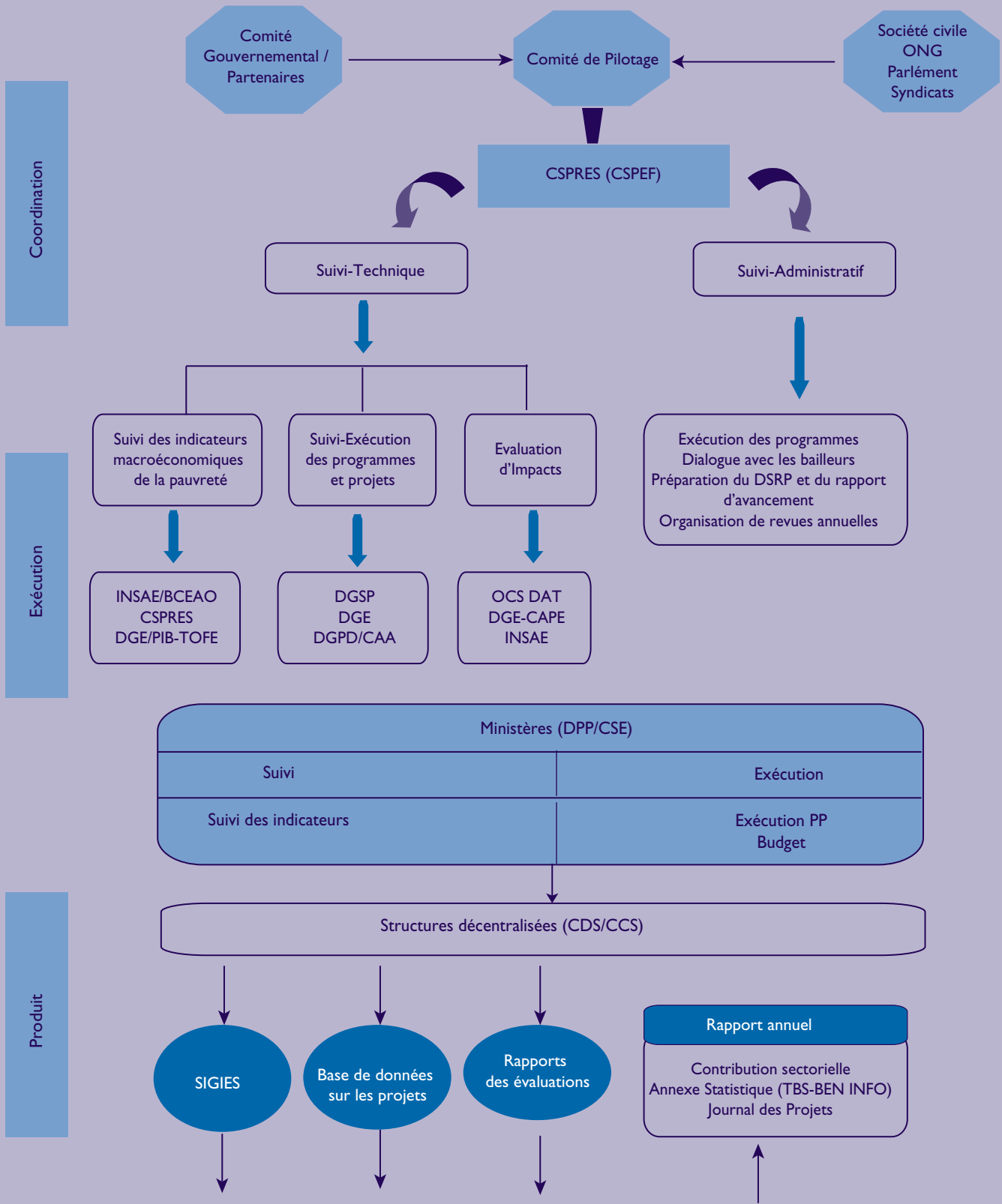
La remontée de l'information pour le suivi est assurée par les ministères sectoriels, les Institutions et Offices de l'État.

Forces et atouts du dispositif

Au regard des éléments des états des lieux, il ressort ce qui suit :

- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) compte parmi ses structures la Direction de la Programmation et de la Prospective organisée en services dont les suivants :
- Service Analyse et Prévision Sectorielle (SAPS) : il propose des axes de la politique agricole nationale en liaison avec les différentes structures en charge des sous-secteurs qui composent le secteur agricole, veille à l'analyse de la politique dans une approche déconcentrée à travers des organes déconcentrés jusqu'au niveau des Communes, et l'intégration de la politique agricole nationale dans les politiques régionales et internationales;
- Cellule de Suivi-évaluation (CSE) : elle impulse et veille à la Planification des activités au niveau de l'ensemble des structures, fait le suivi de la mise en œuvre des activités, des projets et programmes ainsi que le point de l'avancement et rend compte périodiquement à la Direction Générale de Suivi des

Graphique 2 – Dispositif du suivi et de la mise en œuvre de la SRP



- Projets et Programmes du Ministère en charge du Développement ; organise des revues trimestrielles et annuelles du secteur ; élabore en liaison avec le service en charge du budget les rapports de performance du secteur. Pour ce faire, un dispositif de suivi-évaluation est en train d'être mis en place ;
- Service Planification et Programmation (SPP) : il organise sur la base des orientations du Gouvernement et des programmes soutenant la stratégie du secteur, la programmation du budget d'investissement du secteur dans une approche budget-programme soutenu par un Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) triennal glissant ;
 - Service Statistique (SS) : il conçoit et réalise toutes les actions de collecte des données et informations sur le secteur agricole en liaison avec les autres structures régionales comme les CeRPA et avec l'appui technique si nécessaire de l'INSAE ; organise les recensements partiel ou national sur le secteur agricole ; organise la documentation et toutes les questions relatives à l'information agricole.
 - En dehors du MAEP, il existe aussi d'autres structures de suivi-évaluation qui collectent et diffusent des données qui concernent la vie du secteur agricole. Il s'agit de l'INSAE qui non seulement mène des activités renseignant les gouvernement, les partenaires et autres acteurs sur les performances du secteur, mais abrite le Conseil National de Statistique (CNSA) qui est l'organe de décision en matière de statistiques ; l'Observatoire de Changement Social (OCS) qui fait le suivi-évaluation des impacts des actions du secteur agricole sur les populations ; la direction générale de suivi des projets et programmes qui suit les ministères sectoriels dans la mise en œuvre des projets et programmes inscrits au PAP de la SCRP.
- Insuffisance de fonctionnalité pour l'instant, du dispositif de suivi-évaluation surtout au niveau des communes et département ;
 - Manque de synergie et d'interrelations entre le dispositif de coordination et d'évaluation des politiques au niveau national et celui mis en place par le MAEP ;
 - Prise en compte insuffisante des nombreuses données statistiques générées par les autres acteurs du secteur au niveau central ;
 - Niveau de désagrégation des données statistiques encore insuffisant ;
 - Insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières au niveau ;
 - Manque de fiabilité des statistiques produites en raison de non mise en place du dispositif permanent de collecte des données statistiques ;
 - Absence de Recensement National Agricole qui n'a jamais été réalisé au Bénin; le premier est en cours mais rencontre des difficultés.
 - Absence de réseau informatique ;
 - Faible niveau d'informatisation du système ;
 - Manque d'outils appropriés de collecte, d'analyse et d'interprétation des données ;
 - Absence de cadre de concertation formalisé au niveau de la DPP/MAE et des CeRPA dans le domaine du SE.

Proposition d'un système de coordination basé sur l'amélioration de l'existant

Il ressort du diagnostic fait que les points faibles du dispositif actuel de coordination, de suivi-évaluation de la politique, stratégie et programmes, se situent au niveau des institutions chargées de l'animer. Les améliorations à apporter devraient donc viser prioritairement les aspects institutionnels aussi bien au niveau sectoriel que national.

Le nœud national du SAKSS prendra corps autour d'un réseau d'institutions et d'experts existants qui seraient renforcés pour impulser rapidement l'efficacité en matière de capitalisation, de diffusion, de circulation, et de mise à disposition des informations pour une prise de décision. Ainsi la coordination du nœud sera assurée par le Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Sont impliqués dans le réseau les structures nationales de recherche membres du système national de recherche agricole (SNRA), les structures ayant à charge la collecte de données statistiques (INSAE et les services statistiques des ministères sectoriels), les

Quelques faiblesses et contraintes

En dépit des atouts soulignés, la coordination et le suivi-évaluation de la politique agricole reste confrontée à des faiblesses et contraintes majeures à lever pour l'améliorer. Il s'agit notamment de :

- Difficultés de production et de circulation de l'information et de fonctionnalité des niveaux départemental et local du dispositif institutionnel de suivi de la SCRP.
- Manque d'analyse approfondie jusqu'au niveau de stratégie d'intervention dans certains documents de politiques du secteur agricole des années 2000;

différentes organisations de producteurs, de transformateurs et d'exportateurs, agroalimentaires, et de la société civile.

Le pilotage de ce dispositif sera assuré par un comité représentatif à l'instar du Comité de Pilotage de la SCRP dont le rôle sera de s'assurer que le programme du nœud demeure pertinent pour la coordination et le suivi évaluation de la politique agricole. Il aura, entre autres, à :

- Faire la revue annuelle des programmes de travail et du budget du nœud et des recommandations sur les priorités sous-jacentes par rapport à la réalisation des objectifs nationaux du PDDAA ;
- Faire la revue annuelle des rapports d'activités techniques et financiers ;
- Evaluer régulièrement l'impact des résultats du nœud ;
- Identifier les opportunités et contraintes d'amélioration des impacts du nœud ;
- Veiller à la diffusion et à l'utilisation des résultats du nœud.

Les missions du nœud seront, entre autres, de :

- Approuver les plans stratégiques et d'actions de mise en œuvre du PNIA ;
- Définir les priorités et adopter un plan d'action à moyen et long termes du nœud ;
- Surveiller et coordonner les actions de l'ensemble

des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme

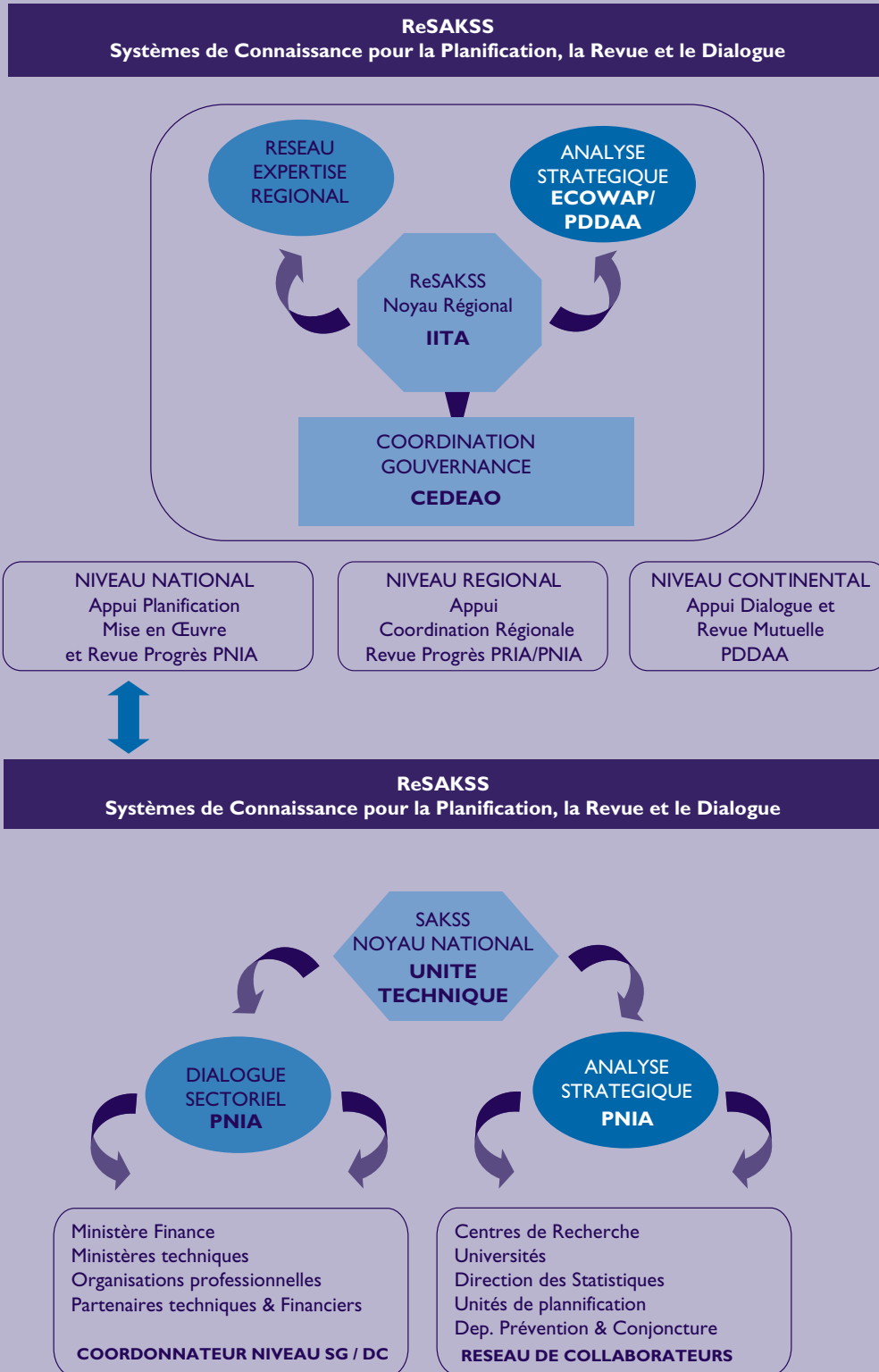
- Contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et projets ;
- Faire le plaidoyer pour que l'agenda du PDDAA soit inscrit dans les priorités nationales et sous régionales.

Un secrétariat technique, avec un coordonnateur national à sa tête assurera la gestion du nœud. Sa mission sera de veiller à la bonne exécution du programme de travail arrêté par le comité de pilotage. Il s'appuiera sur un réseau d'utilisateurs et de fournisseurs de connaissance au niveau national et régional, particulièrement sur le nœud ReSAKSS WA, les centres nationaux d'expertise, des groupes de travail thématiques couvrant les principaux domaines d'ECOWAP/PDDAA existant seront mise à contribution. Un comité d'experts sera aussi mise en place pour appuyer le secrétariat technique.

Pour mener à bien cette mission, il s'agira de :

- Mettre en place un dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation ;
- Elaborer des procédures de suivi des actions stratégiques ;
- Elaborer des procédures d'évaluation des actions ;
- Définir les principaux indicateurs à suivre et organiser la collecte, le traitement et l'analyse des données et publier les résultats.

Graphique 3 – Dispositif de coordination et de suivi-évaluation de ECOWAP/PDDAA au niveau national et régional





Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Bénin avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

REPUBLIQUE DU BENIN

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche; Ministère de l'Economie et des Finances; Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernemental; Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature; Ministère du Commerce; Ministère de l'Industrie; Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique; Ministère Délégué auprès du Président de la République chargé du Transport; Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

Personnes ressources: Secrétaire Général du MAEP, M. Aly BOUCO IMOROU : (+229)21 300410; Directeur de la Programmation et de la Prospective, M. Assogba HODONOU : (+229) 21 300289; Cellule PNIA, M. Christophe K.T. MEDENOU (+229)95843324 et M Martin HOUNDONUGBO (+229)95421526; Cellule CEDEAO, M. Mohamed ASSANI (+229)95961966.